

Des fêtes de la Révolution aux fêtes de l'Empire à Laon (1798-1811)

La monarchie en France a duré 1 300 ans. Sa permanence et ses liens fondamentaux avec le christianisme l'ont sacralisée. La république la remplace et, pour durer, a besoin d'imprégnier les mentalités ; elle doit réaliser un transfert de sacralité. La fête, par sa fréquence, son déroulement et ses rites, en est un moyen. C'est pourquoi des lois sont votées pour l'imposer, l'organiser. L'an VII (1798-1799) en révèle bien l'importance et les formes diverses. Or Bonaparte confisque au début de l'an VIII (1799-1800) le pouvoir. Il apparaît comme l'homme de la stabilisation de la Première République. Mais, sous son autorité, les fêtes de la Révolution disparaissent très vite ; d'autres, à la gloire d'un homme, les remplacent. Que sont ces différentes fêtes révolutionnaires et impériales ? Comment se déroulent-elles ? Comment passe-t-on des premières aux secondes ?

Les fêtes à la fin de la Révolution

Leurs traits généraux

En l'an IV, la Convention vote la loi du 3 brumaire (24 octobre 1795) sur l'instruction publique. Elle y précise, dans une inspiration claire, les différentes fêtes. Sont mises en avant les fêtes nationales qui sont de quatre types : fêtes morales – glorification de la Jeunesse, de la Vieillesse, des Epoux, de l'Agriculture, de la Reconnaissance des fondateurs de la République –, fêtes commémoratives – rappel des jours décisifs de la Révolution –, fête funéraire à l'occasion de la mort d'un héros révolutionnaire, et fête triomphale pour célébrer une victoire ou la paix. Le décret du 10 thermidor du même an IV (28 juillet 1796) complète la liste des fêtes commémoratives en en ajoutant deux nouvelles, le 26 messidor (14 juillet) pour la prise de la Bastille et le 23 thermidor (10 août) pour la prise des Tuileries et la fin de la monarchie, aux trois déjà adoptées, 1^{er} vendémiaire (22 septembre) jour de la fondation de la Première République, 10 thermidor pour l'élimination des Montagnards, et 21 janvier jour de l'exécution de Louis XVI. Enfin s'ajoutent une fête morale «de la Souveraineté du peuple» par la loi du 13 pluviôse an VI (1^{er} février 1798) et pour la commémoration du coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797)¹.

1. Par la constitution de l'an III, sous le Directoire, les deux chambres des Cinq-Cents et des Anciens sont renouvelées par tiers chaque année. Les élections de germinal an V (mars-avril 1797) marquent la victoire des royalistes. Trois des cinq directeurs, Reubell, La Revellière, Barras, grâce à

Cette dernière d'ailleurs réanime les fêtes décadaires². D'une part, la municipalité laonnoise invoque le spectacle choquant donné par la différence des comportements lors du décadi, journée de repos issue du calendrier révolutionnaire : « certains ateliers sont fermés, tandis que d'autres sont ouverts » ; il convient donc que jours de travail et jours de repos soient les mêmes pour tous, que le décadi soit respecté sans « travail » ni « commerce », et que « l'administration se rende près d'un des arbres de la Liberté où sera faite la lecture des lois » ; en cas de mauvais temps, elle ira au temple, ci-devant cathédrale³. D'autre part, la municipalité accuse les conspirateurs royalistes qui, « pour amoindrir l'esprit public, tenir le peuple courbé sous le joug des préjugés et des habitudes dont l'orgueil des prêtres et le despotisme des nobles ont su tirer avantage », ont voulu ridiculiser les institutions républicaines, en particulier le calendrier. Or « le calendrier d'un culte particulier ne doit pas être celui d'une grande nation où tous les cultes sont admis » et le calendrier adopté par la République est le même que celui du « plus libre des peuples anciens, puisque les mois sont divisés comme ceux du peuple athénien »⁴.

Laon, en l'an VII (1798-1799), respecte presque parfaitement ces déci-sions⁵. On distingue bien cinq fêtes morales : dans l'ordre, le 30 ventôse (20 mars 1799) la Souveraineté du peuple, le 10 germinal (30 mars 1799) la Jeunesse, le 10 floréal (29 avril 1799) les Epoux, le 10 messidor (28 juin 1799) l'Agriculture, le 10 fructidor (27 août 1799) la Vieillesse ; il manque celle des Reconnaissance et Victoires qui doit avoir lieu le 10 prairial (29 mai)⁶. De même, se détachent cinq fêtes commémoratives, le 1^{er} vendémiaire (22 septembre 1798), le 26 messidor (14 juillet 1799), le 10 thermidor (28 juillet 1799), le 23 thermidor (10 août 1799) et le 18 fructidor (4 septembre 1799) ; de même, il manque le 21 janvier (2 pluviôse 1799). S'ajoutent à ces dix journées trois fêtes funéraires : le 20 prairial (8 juin 1799) en l'honneur des représentants français assassinés à Rastadt en Autriche, le 15 fructidor (1^{er} septembre 1799) en l'honneur du député de Laon Le Carlier, le 30 fructidor (16 septembre 1799) en l'honneur du général Joubert. On peut ajouter la plantation d'un arbre de la Liberté le 25 floréal (14 mai 1799) place d'Ardon. Enfin, tous les décadis (les 10, 20, 30 de chaque mois) ne donnent pas lieu à une manifestation à Laon en l'an VII ; seul le 20 brumaire (10 novem-

l'armée envoyée par Bonaparte, font arrêter les députés et le directeur Barthélémy, royalistes, les 18-19 fructidor an V (4-5 septembre 1797). C'est le coup d'Etat de fructidor qui ouvre la période du second Directoire. La République est momentanément sauvée.

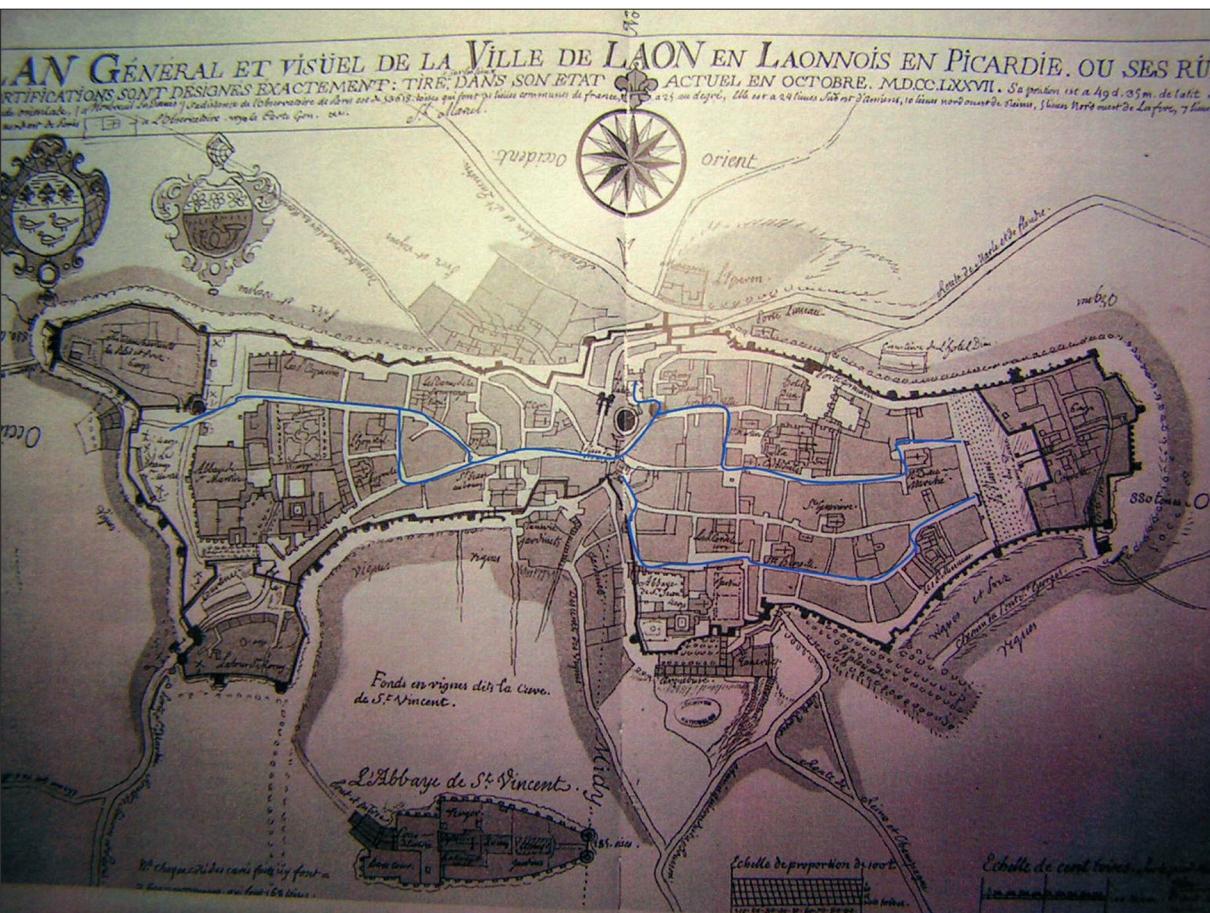
2. Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1988, p. 193-194 et 204. Le rapport entre les fêtes nationales et les fêtes décadaires est d'autant plus étroit qu'est vif le désir de remplir le vide laissé par la disparition des fêtes chrétiennes. Pour Robespierre, les deux types de fête révolutionnaire ne se séparent pas. Pour Daunou et la loi de brumaire an IV, les fêtes nationales ne sont pas concurrentes des cultes particuliers : la fête décadaire décline donc. Après fructidor an V, la conception de Robespierre reprend vie : beaucoup de fêtes nationales se réalisent en décadi.

3. Arch. com. Laon, SRL 85, délibération municipale de 11 frimaire an VI.

4. *Ibid.*, extrait de la délibération municipale du 11 frimaire an VI placardé dans la ville.

5. Arch. com. Laon, SRL 16, registre des délibérations municipales.

6. M. Ozouf, *op. cit.*, p. 271.



Trajets des cortèges lors des fêtes révolutionnaires en 1798-1799.
Arch. dép. Aisne, 6 Fi Laon, Plan de Laon, 1777, lithographie de Lefèvre-Duquesne

bre 1798) est notée une fête décadaire particulière ; mais sans reprendre les dates, on constate que huit fêtes nationales correspondent à un décadi⁷, dont cinq le 1^{er} décadi ; neuf décadis sur trente-six sont ainsi rapportés et donc respectés de façon certaine.

Les manifestations sont finalement limitées à une quinzaine, dont six en jour de semaine. Or le décadi célébré le 20 brumaire est l'unique fête en saison froide. En effet toutes se concentrent entre le 30 ventôse (ou 20 mars) et le 1^{er} vendémiaire (ou 22 septembre), pendant les six mois de belle saison. La relation entre fête et cycle végétatif semble nette, mais par ce fait même, selon Mona Ozouf, elle ne peut qu'entraîner – comme sous l'Ancien Régime – des plaintes car elles privent les travaux agricoles des bras indispensables. Si les archives ne relatent pas de tels mécontentements, on est en droit de se demander si la partici-

7. Le décadji correspond au dimanche, jour de repos chrétien.

pation populaire à ces manifestations est aussi importante et aussi enthousiaste que les rapports l'affirment.

Fêtes célébrées à Laon en l'an VII (1798-1799)	
1 ^{er} vendémiaire (22 septembre 1798)	Fête de la fondation de la République
20 brumaire (10 novembre 1798)	Fête décadaire
30 ventôse (20 mars 1799)	Fête de la Souveraineté du peuple et décadaire
10 germinal (30 mars 1799)	Fête de la Jeunesse et décadaire
10 floréal (29 avril 1799)	Fête des Epoux
25 floréal (14 mai 1799)	Plantation d'un arbre de la Liberté place d'Ardon
20 prairial (8 juin 1799)	Fête funéraire pour les héros de Rastadt
10 messidor (28 juin 1799)	Fête de l'Agriculture
26 messidor (14 juillet 1799)	Fête du 14 Juillet 1789
10 thermidor (28 juillet 1799)	Fête de la Liberté (du 10 thermidor an II)
23 thermidor (10 août 1799)	Fête du 10 août 1792
10 fructidor (27 août 1799)	Fête de la Vieillesse
15 fructidor (1 ^{er} septembre 1799)	Fête funéraire pour Le Carlier
18 fructidor (4 septembre 1799)	Fête du coup d'Etat de fructidor an V
30 fructidor (16 septembre 1799)	Fête funéraire pour Joubert

En exécution des lois du 17 thermidor (4 août) et du 13 fructidor an VI (30 août 1798), et par l'intervention du commissaire du Directoire, l'administration municipale établit un programme type, général, pour les fêtes décadaires et nationales, repris des injonctions de l'administration départementale⁸. Elle s'affirme à cette occasion révolutionnaire, républicaine en considérant que les fêtes sont didactiques, destinées à nourrir dans tous les coeurs « un orgueil légitime par le souvenir des merveilles de la Révolution et de ses mémorables triomphes sur le despotisme », à entretenir « l'amour de la patrie », à renouer « les liens de concorde et de fraternité qui doivent unir les membres de la République ». Ceci ne peut être développé avec succès que par le concours d'administrations « animées du désir de faire prospérer les institutions républiques ». C'est une injonction. Les administrateurs dans leurs rapports veulent plaire à leur hiérarchie. On peut en conséquence encore douter de la véracité, en particulier, de l'enthousiasme de la foule décrit lors de chaque manifestation.

Le programme prévu est précis. Une commission municipale en est responsable et a même charge de l'améliorer. La veille, un commissaire de police annonce la fête « par son de caisse » dans toute la ville. Le jour même, à deux heures de l'après-midi, un cortège constitué des autorités, des enfants des écoles, des blessés de guerre et de leurs familles, encadrés par la force armée, une « musique citoyenne », se forme à la maison commune – mairie – pour aller au « temple décadaire », « la ci-devant cathédrale ». Un orateur a charge de prononcer un discours « moral et républicain », un chœur de citoyens chante des hymnes républi-

8. Arch. com. Laon, SRL 16, délibération municipale du 19 thermidor an VII.

cains, en particulier *Veillons au salut de l'empire et Amour sacré de la patrie*. Un concours entre les écoles, « pour entretenir leur émulation », permet de constater les progrès « dans les sciences de la morale républicaine ». Des prix sont distribués aux élèves distingués par leur conduite, leur travail et leur maîtrise du « calcul décimal et du système des poids et mesures de la République ». Les danses publiques fermentent la journée.

Tout doit se dérouler dans « la pompe, la décence, la dignité ». La pompe est assurée par le cortège aux groupes distincts bien ordonnés, à la marche régulée par « trois pas de distance » entre deux groupes ; les jeunes citoyens apprennent pour cela les « marches et évolutions militaires ». La dignité se révèle par les attitudes ; pendant tout le « couplet religieux » qu'est *Amour sacré de la patrie*, les assistants doivent être « debouts et découverts » ; les élèves sont maintenus dans le respect et le silence, à une place marquée ; tout enfant est accompagné. Enfin les pères de famille veillent à ce que les règles de la décence ne soient pas violées.

Une participation massive est requise. Il est certain que tous les citoyens instruits, artistes, hommes de lettres « auront à cœur de montrer l'exemple et s'empresseront dans ces réunions » d'apporter « leurs lumières », de donner un éclat aux fêtes nationales, de « grossir les rangs des républicains ». « Le beau sexe » n'est pas oublié ; il est appelé à « embellir de ses charmes » ces réunions : « sa présence ne peut que rendre plus sensible et plus vif l'intérêt qu'il inspire ».

Les fêtes nationales commémoratives

Suite à la loi du 27 thermidor, l'administration départementale, fin fructidor an VI, ordonne à la municipalité de célébrer le 1^{er} vendémiaire an VII, première fête commémorative de l'année républicaine, en invoquant son importance historique et civique :

« Il est le jour le plus auguste et le plus solennel de la République, l'époque de sa fondation, celle qui présagea et fixa tout à la fois sa gloire et sa destinée, la plus chère et la plus mémorable pour tous les républicains. Si le 14 Juillet a été la conquête de la liberté, le 10 août renversa le trône et la tyrannie et le 1^{er} vendémiaire couronna cet ouvrage en posant les bases inébranlables de la République qui garantissent les avantages de la liberté »⁹.

Dès le 1^{er} jour complémentaire suivant, la municipalité laonnoise décide du programme¹⁰. Le matin est consacré à des concours de courses à pied et à cheval

9. *Ibid.*, SRL 85, Les fêtes de la Révolution, circulaire de l'administration départementale aux municipalités, 25 fructidor an VI.

10. *Ibid.*, SRL 15, délibération municipale du 1^{er} jour complémentaire an VI et procès-verbal du 1^{er} vendémiaire an VII.

dans la plaine hors les murs, au sud de Laon, entre le faubourg de Semilly et le village de Chivy¹¹. L'après-midi, à 3 heures, pendant que l'artillerie tonne, le cortège, constitué des membres des administrations départementale, municipale et judiciaire, quitte la maison commune¹². Se distinguent un homme, qui porte une bannière où on lit «Fondation de la République», et cinq groupes de citoyens déroulant chacun une inscription : des jeunes citoyens avec «Nous la consolideraisons», des militaires blessés avec «Notre sang a coulé pour la patrie», des pères et mères avec «Nos enfants sont morts, mais ils ont vaincu», des parents de soldats en service avec «Les nôtres les vengeront», enfin des citoyens en nombre représentant le peuple avec un faisceau noué d'un ruban tricolore et avec une bannière «Notre union sera notre force». Arrivé au Champ-de-Mars¹³ orné de feuillages et de bandes tricolores, un corps de musiciens entame *Le chant du départ*. Au retour, place de la Liberté¹⁴, le cortège stationne devant l'arbre de la Liberté en chantant la gloire de la liberté et des imprécations contre les rois. «La foule attentive, respectueuse, silencieuse écoute le couplet religieux» car il rapproche l'état actuel de liberté de «l'humiliant esclavage sous lequel elle a longtemps gémi». Le cortège continue ensuite vers l'est de la cité. Après une station place du Marché-aux-Herbes¹⁵, où s'entend «un hymne de vengeance», il arrive à la Plaine¹⁶. Au nord est dressé un autel de la patrie «entouré de bustes des hommes de génie qui ont fait la Révolution» ; sur l'autel trônent des emblèmes de la République et l'inscription «Elle est impérissable». Au sud s'élève un arc de triomphe surmonté d'une statue de la Justice. Un membre de l'administration départementale présente un tableau des événements de la Révolution et ses nombreux bienfaits. Salves d'artillerie et chants l'accompagnent à tel point qu'*«on eût dit que le ciel et la terre s'empressaient à l'envie de proclamer la République»*. Il s'agit bien, par la fête et son contenu – mise en scène, allégories... – d'enseigner la Révolution, de faire des républicains. La fête se termine par des danses et des illuminations.

La République apparaît fortement encensée par les inscriptions, les paroles des chants et discours, et les symboles. La fête révolutionnaire se déroule totalement en plein air¹⁷, par un trajet aller-retour dans le centre de Laon¹⁸, et par des mises en scène réalisées dans des espaces vastes, ouverts, neufs comme le Champ-de-Mars et la Plaine. À contrario de l'espace fermé de l'église, mais sem-

11. Chivy-les-Etouvelles.

12. Depuis 1794, l'hôtel de ville est installé au palais royal, du XII^e siècle, situé à l'emplacement de la mairie actuelle.

13. Le Champ-de-Mars ou Champ-Saint-Martin est situé à l'ouest de la cité médiévale, au-delà de l'abbaye Saint-Martin, et près de la récente caserne des dragons de la reine (ou caserne Hanique, emplacement du lycée Paul-Claudel actuel).

14. Ou rue du Bourg.

15. Placette au bout de la rue Châtelaine, avant la rue du Cloître.

16. Espace vide entre la cité et la citadelle, à la pointe est du Plateau, actuellement occupé par un parking appelé « la Plaine ».

17. M. Ozouf, *op. cit.*, p. 208, 217.

18. *Ibid.*, p. 227 : «La thérapie du tour de l'arbre de la liberté, de l'autel de la patrie remplace celle du tour de ville».

blable à celui des processions. Le spectacle, les illuminations ont pour rôle de marquer les esprits pour faire accepter le nouveau régime et réaliser le transfert de sacralité. Le procès-verbal assure de l'adhésion de tous à tout moment. Pourtant un jeune manouvrier de Bruyères est pris en flagrant délit de bris de lanternes et ce geste ne doit pas rester impuni car il peut s'agir d'«une coalition d'hommes ennemis du bien public en haine de la République»¹⁹.

Le 14 Juillet est la deuxième fête commémorative. Un programme est adopté la veille²⁰. À deux heures, le cortège, ouvert par les «trompettes» militaires, deux gendarmes, deux dragons et les écoles, conduit un char triomphal, portant la Bastille et un faisceau d'armes surmonté du drapeau tricolore. Il est entouré de six militaires, et précède des artisans ayant chacun l'instrument de leur métier. Au milieu de ce groupe d'artisans, qui figure le peuple à l'assaut de l'édifice, une bannière affirme : «Plus de Bastille» d'un côté, «Plus de tyrannie» de l'autre côté. Derrière le char, «la musique citoyenne», un chœur de chanteurs qui entonne des «chants guerriers» dont *Le chant du départ*, puis les autorités départementales et municipales, la garde nationale, les troupes «en station» à Laon. L'ensemble quitte ainsi la maison départementale²¹. Au Champ-de-Mars, un groupe de citoyens place le drapeau tricolore sur un tertre et entonne *La Marseillaise* poursuivie par un chœur d'enfants. Au retour, place de la Liberté, résonne *Amour sacré de la patrie*. Puis tous se rendent à la Plaine, près de l'autel de la patrie, qui est à l'opposé d'un arc de triomphe élevé «en l'honneur des vainqueurs de la Bastille»²². Discours, couplets patriotiques, salves de canon, danses publiques, illumination de la Plaine terminent la journée.

Le procès-verbal de la cérémonie ajoute le serment, prêté au départ à la maison commune, de la garde nationale nouvellement désignée. Le chef de bataillon jure «haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III». Le président de l'administration municipale qui reçoit le serment enjoint aux gardes : «Vous reconnaîtrez le sieur Jean-Jacques Leblanc ancien général de brigade pour votre chef de bataillon et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous ordonnera pour la sûreté des personnes, la garantie des propriétés et le service de la République». Après l'accord fraternelle, le récipiendaire est décoré des marques de son grade. Les autres officiers prêtent serment à leur tour. Le rédacteur termine le procès-verbal en affirmant l'adhésion populaire à la fête républicaine :

«Le discours, dont l'impression a été demandée par le peuple, a été interrompu à diverses reprises par les applaudissements enthousiastes des auditeurs. Il s'est terminé au milieu d'une acclamation universelle et aux cris mille fois répétés de *Vive la République*. [...] Pendant toute la marche,

19. Arch. com. Laon, SRL 16, procès-verbal du 2 vendémiaire an VII.

20. *Ibid.*, délibération municipale du 25 messidor an VII.

21. L'administration départementale siège dans l'ex-abbaye Saint-Jean.

22. Arch. com. Laon, SRL 16, procès-verbal du 26 messidor an VII.

les airs chérirs de la liberté se sont fait entendre. Un peuple immense pénétré de cet enthousiasme qu'enfantent les révolutions donnait un caractère auguste et majestueux et présentait le spectacle d'une grande nation prenant son essor vers la liberté.»

La liberté est encore le thème pour les 9 et 10 thermidor an VII qui rappellent l'élimination des Montagnards par les Thermidoriens, maîtres de la République depuis. Le 9, le cortège part de la salle décadaire de la mairie pour se rendre à la Plaine. Il est relativement réduit ; deux trompettes à cheval, le corps des pompiers, les écoles, la musique, les « autorités constituées » de la ville sont encadrés par deux haies de gardes nationaux et de soldats de ligne ; la cavalerie ferme la marche. Seuls un discours et des chants patriotiques constituent le cœur de la manifestation. Le 10, qui est un décadì, la cérémonie se répète, mais le cortège au retour rentre dans le temple décadaire où est lue une adresse du Corps législatif sur « les dissensions civiles » : la poussée royaliste de l'an VII après la poussée jacobine de l'an VI provoque cette mise en garde. Les danses et « les plaisirs » continuent la manifestation²³.

La quatrième fête commémorative de l'an VII se déroule le 23 thermidor, pour l'anniversaire du 10 août, « jour de la chute du trône, mémorable et cher à tous les ennemis de la royauté ». La veille, le canon l'annonce et une « promenade civique aux flambeaux », au rythme de la musique militaire, a lieu. Dès l'aube qui suit, l'artillerie « réveille dans les cœurs républicains le souvenir de cette journée célèbre ». À deux heures, les autorités municipales se rendent place de la Liberté, puis à la maison départementale où se joignent à elles les membres de l'administration centrale pour passer par les rues Jean et Neuve, au son du canon et de la musique. Dans le cortège habituel emmené par deux canons, les élèves portent une bannière où se lisent d'un côté : « Au 10 août, honneur aux hommes qui renversèrent le trône », et de l'autre : « Au 10 août où le peuple français reprit ses droits trop longtemps méconnus ». Les pères des défenseurs de la patrie se distinguent par une branche de chêne et une bannière « La patrie reconnaissante aux pères de ses défenseurs », les mères présentent un autre texte : « Nos enfants sont morts, mais ils ont vaincu ». Au Champ-de-Mars, un groupe arbore sur un tertre l'étendard de la liberté et entonne « le chant de guerre *Allons enfants* » ; le refrain est répété par le peuple. Le retour se fait par les rues Martin et Jean. Après une station devant l'arbre de la place de la Liberté, « d'un pas grave et majestueux », tous se dirigent vers la Plaine par la rue Châtelaine. L'arc de triomphe est surmonté d'un trophée représentant un trône renversé et d'une inscription « Les braves l'ont renversé ». Des bustes de grands hommes entourent l'autel de la patrie. L'hymne *Veillons au salut de l'empire* est interprété, puis l'orateur, de l'administration centrale, après « un discours énergique », suspend à la tribune la bannière de gloire au 10 août, sous les cris de *Vive la liberté, Vive la République*. Enfin les instituteurs s'engagent « à n'inspirer aux élèves que des sentiments républi-

23. *Ibid.*, délibération du 9 et procès-verbal du 10 thermidor an VII.

cains». L'ensemble se déroule au bruit de l'artillerie et «au milieu de chants civiques». L'assistance est debout et découverte pendant les «couplets religieux ». Place ensuite aux danses et aux illuminations. Selon le rédacteur du procès-verbal, «un peuple immense» a vécu ces moments dans «le calme, la plus franche gaîté, la sensibilité la plus vive»²⁴.

La dernière commémoration, le 18 fructidor, est celle de l'événement le plus récent, le plus lié au gouvernement en place, celui où «le royalisme se lève, mais il est vaincu»²⁵. Or la manifestation est limitée. La Plaine est le seul espace concerné. Les hymnes importants, habituels *Veillons au salut de l'empire*, *Le chant du départ*, et *La Marseillaise*, «hymne chéri des guerriers républicains», sont interprétés «avec transport». Le moment clé est celui où les élèves s'exercent au calcul mental et démontrent ainsi la supériorité du système décimal et de «l'usage du mètre»²⁶.

Les fêtes nationales morales

La première fête morale, le 30 ventôse an VII, également fête décadaire, met en avant la Souveraineté du peuple dont dépend «la durée et la conservation de la République». Une inscription placée dans la salle décadaire rappelle qu'il s'agit des articles 17-18-19 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la constitution de l'an III²⁷. Le cortège qui part de la maison commune, comprend un groupe représentant l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts avec leurs attributs ; ils sont précédés de la musique et d'un héraut qui annonce que «le peuple souverain s'avance» et qu'«il faut l'honorer par le silence le plus respectueux» ; quatre élèves distingués, couronnés de chêne, portent les tables de la constitution et quatre autres un ruban tricolore attaché à la constitution ; des appariteurs, devant les autorités, tiennent des faisceaux abaissés ; un char de triomphe conduit «le peuple» représenté par des citoyens tenant un sceptre antique, les uns sont chargés de la bannière «La Souveraineté du peuple», les autres de la bannière «Le peuple». L'ensemble termine son circuit en pénétrant dans le temple décadaire. Chacun a une place précise autour de l'autel de la patrie où se dressent une tribune et des estrades. Les appariteurs gardent les faisceaux abaissés devant le groupe de «La Souveraineté du peuple» qui est debout à droite, alors que le groupe «Le peuple» est assis à gauche. Quand tout le monde est installé, «le vieillard le plus âgé» s'adresse aux magistrats :

24. *Ibid.*, délibération municipale du 21 thermidor et procès-verbal du 23 thermidor an VII.

25. Arch. com. Laon, SRL 85, instructions de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, 30 prairial an VII.

26. *Ibid.*, SRL 16, procès-verbal du 18 fructidor an VII.

27. Art. 17. – La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.

Art. 18. – Nul individu, nulle réunion partielle de citoyens ne peut s'attribuer la souveraineté.

Art. 19. – Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique.

«La Souveraineté du peuple est inaliénable. Comme il ne peut l'exercer par lui-même, il délègue une partie de sa puissance à des législateurs choisis par lui-même. C'est pour se pénétrer de l'importance de ce choix que le peuple se rassemble aujourd'hui.»

Le président des autorités municipales répond :

«Le peuple sut par son courage reconquérir ses droits trop longtemps méconnus. Il saura les conserver par l'usage qu'il en fera.»

À ces proclamations suit la lecture des élections, acte institutionnel qui appartient totalement à la cérémonie décadaire. L'après-midi et la soirée sont consacrés aux danses publiques et aux illuminations²⁸.

La description de la fête de la Jeunesse du 10 germinal an VII est plus succincte. Elle se déroule uniquement dans la salle décadaire. «La foule immense de citoyens se tient dans les galeries». L'élément central est la distribution, aux jeunes élèves qui se sont distingués, de prix et couronnes. Ils sont portés par «les appariteurs dans des corbeilles ornées de rubans tricolores»²⁹.

Un mois plus tard, c'est la fête des Epoux, plus conséquente et annoncée la veille au soir par «une promenade civique aux flambeaux, au son de la musique militaire»³⁰. Dans le cortège, derrière les autorités et les écoles, sont valorisés les mariés des ans VI et VII qui déplacent une bannière «Fête des Epoux, en honneur au mariage. Des mœurs il fut toujours le soutien et le gage». Les épouses sont vêtues de blanc, parées de fleurs et de rubans tricolores»³¹. Les couples sont suivis des parents des défenseurs de la patrie morts ou en service sur les frontières: sur leur bannière, on lit: «Nos fils ont défendu la cause la plus belle. Ils ont des rois abattu la fierté. Ils ont vengé la liberté. C'est vivre doucement que de mourir pour elle.». Sur la place de la Liberté, la garde nationale et la compagnie des vétérans leur rendent les honneurs et les escortent vers la Plaine où une station est prévue devant l'arbre de la Liberté, avant de se rendre au temple décadaire. La musique interprète «des airs patriotiques» et les chœurs «des hymnes en l'honneur de la liberté». «Une foule», toujours, «immense de citoyens mêle sa voix dans un enthousiasme universel». Au temple, le président de l'administration municipale procède à la célébration des mariages avant de prononcer un discours de circonstance qui excite «de vifs applaudissements». Puis c'est la lecture des lois et des actes des autorités publiques, comme lors de tout décadi. L'exécution du *Chant du départ* et les cris de *Vive la République* accompagnent le retour sur la place commune. Danses et plaisirs se prolongent «fort avant dans la nuit»³².

28. Arch. com. Laon, SRL 15, délibération municipale du 27 ventôse an VII.

29. Arch. com. Laon, SRL 85, Les fêtes de la Révolution, procès-verbal du 10 germinal an VII.

30. *Ibid.*, SRL 16, délibération municipale du 8 floréal an VII.

31. Arch. com. Laon, SRL 85, Les fêtes de la Révolution, ordre du directoire exécutif du 27 germinal an IV.

32. *Ibid.*, SRL 16, procès-verbal du 10 floréal an VII.

La quatrième fête morale de l'an VII, est celle de l'Agriculture, en messidor. Fête, on ne peut plus marquée par l'agriculture, la nature ! Place de la Liberté, « au milieu des acclamations », le président de l'administration municipale distingue le sieur Lhotte, cultivateur à la ferme de Courdeau-sous-Laon³³, comme « celui qui fut toujours le plus distingué parmi les cultivateurs par sa bonne conduite, son activité et son zèle à approvisionner les marchés ». En opposition évidemment aux accapareurs détestés. Il reçoit l'accolade « paternelle » et une médaille d'argent frappée en son honneur avant d'être placé ainsi que sa fille à côté du président. Dans le cortège se distinguent pour l'occasion trois groupes de cultivateurs, de vignerons, de jardiniers avec « les instruments de leurs arts décorés de fleurs champêtres entrelacées de guirlandes de verdure » et avec des chapeaux aussi ornés de feuillage et de rubans tricolores. Il y a encore un semeur et son semoir, une charrue décorée de feuillage traînée par deux chevaux, un jeune cultivateur montrant sur une bannière « Fête de l'agriculture », « Gloire aux cultivateurs ». Au Champ-de-Mars, les laboureurs font un échange momentané des instruments aratoires contre des fusils, sous les cris « mille fois répétés » de *Vive la République. Gloire aux cultivateurs.* Le président enfonce le soc de la charrue dans la terre et trace un sillon. Alors les laboureurs remettent leurs fusils munis d'épis et de fleurs et reprennent leurs ustensiles au haut desquels flottent des rubans tricolores. Des chants sont exécutés en l'honneur de l'agriculture. Enfin, le président et le sieur Lhotte disposent sur l'autel de la patrie tous les ustensiles et les couvrent d'épis, de fleurs et « de diverses productions de la terre », avant de rentrer au temple décadai³⁴. Quelle scène allégorique riche en symboles ! On ne peut plus nette recherche de transfert de sacralité, par une véritable messe républicaine à la gloire de la nature bienfaisante. La journée se termine par des danses et plaisirs.

La dernière fête morale de l'An VII concerne la Vieillesse. Elle a lieu le 10 fructidor. Dès sept heures du matin, des jeunes gens ornent les maisons de quatre vieilles personnes, « qui jouissent de la meilleure réputation de vertu et de patriotisme », et auxquelles ils rendent hommage, les citoyens Mopinot, rue du Soleil-Tobie³⁵, et Cannois, rue Jean, les veuves Carlier, rue de la Porte-d'Ardon, et Degarde, rue Julien. À deux heures, le cortège municipal escorté de vingt jeunes gens et d'enfants va chercher ces vieillards qui, têtes couvertes, marchent appuyés sur des enfants « découverts », « reconnus parmi les plus sérieux et les plus sages ». Un jeune homme tient une bannière « Honneur à la vieillesse », ornée de guirlandes de verdure et de rubans tricolores ; quatre jeunes épouses portent des corbeilles pleines de fruits. Tous, accompagnés de la musique et d'un « peuple immense attiré par l'intérêt de la cérémonie », arrivent à la Plaine où le commissaire du directoire présente son discours, « plein d'une émotion profonde, couvert par les applaudissements », sur le respect dû à la vieillesse. Puis, « au milieu des applaudissements », le président de l'administration municipale pose

33. Ferme sur le chemin d'Aulnois, au nord de Laon.

34. Arch. com. Laon, SRL 16, procès-verbal du 10 messidor an VII.

35. Actuelle rue Paul-Doumer.

sur la tête de chaque vieillard une couronne de verdure portée par les enfants pendant la marche. Un chant s'élève :

« Jeune homme, du vieillard honore la présence.
Sur le front du vieillard, tes devoirs sont écrits.
Avec un grand respect, dans un profond silence
Ouvre l'oreille à ses avis. (bis)
Approche d'un vieillard comme d'un temple antique
Ou d'un chêne vieilli parmi les arbrisseaux
Gardien des bonnes mœurs dans notre république
Devant lui, portons les faisceaux. (bis) »

Après *Le chant du départ*, le cortège se rend au temple décadaire où la cérémonie décadaire se déroule : des mariages sont célébrés et lecture est faite des « actes des autorités ». Le procès-verbal de cette fête de la Vieillesse se termine par des réflexions morales sur la présentation toujours très positive des réactions populaires³⁶ :

« Le spectacle des honneurs rendus à la vieillesse vertueuse a excité dans toutes les âmes les douces émotions que l'on éprouve dans le calme du contentement et du bonheur. [...] Le peuple s'est livré sans contrainte à cette joie pure et franche qui fait le propre du caractère national et dont le développement semble être favorisé par la sérénité d'un ciel sans nuages. »

Les fêtes funéraires

Trois fêtes funéraires se déroulent en l'an VII. Deux sont nationales et font émettre des doutes sur l'enthousiasme républicain toujours valorisé car la municipalité de Laon en discute le financement. Elle considère qu'il faut donner « toute la pompe et la solennité » à la célébration des fêtes nationales dans les chefs-lieux de département, car elles ont « une influence majeure sur l'esprit public de toutes les autres communes » ; mais elle soutient qu'elle manque des fonds suffisants pour y subvenir et elle considère que comme la fête n'est pas seulement locale, c'est à l'administration départementale de la diriger donc d'en acquitter les frais³⁷ Par cette attitude, elle ne montre guère de considération pour le député axonais Jean Debry, l'un des trois députés présents à Rastadt ! Il est vrai que lui a échappé à l'attentat. Lors des funérailles, le canon marque la solennité : il tonne d'heure en heure à partir de sept heures, ce 20 prairial an VII. Le cortège municipal avance sur « des airs de marches lugubres » ; à sa tête une bannière annonce la raison de la manifesta-

36. Arch. com. Laon, SRL 16, délibération municipale du 9 fructidor et procès-verbal du 10 fructidor an VII.

37. *Ibid.*, délibération municipale du 16 prairial an VII.

tion : « Le 9 floréal an VII, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres de la République française chargés par le Directoire exécutif de négocier la paix au congrès de Rastadt. Vengeance ! Vengeance ! »

Trois autres bannières portées par les écoles, suivent sur le même appel :

« Victimes des tyrans, nos pères ont péri ;
Arrosons leurs tombes de larmes ;
Pour venger Bonnier, Roberjot, Debry,
Que le monde entier vole aux armes ! »

« Vengeance des nations, intrépides guerriers,
Nous ne vous suivrons pas dans les champs de Bellone.
Mais si nous ne pouvons partager vos lauriers,
Nos mains du moins en tissent la couronne. »

« Du plus atroces des forfaits,
Nos coeurs garderont la mémoire ;
Et nous aurons ainsi la gloire
De venger un jour les Français. »

À la maison départementale, deux urnes funéraires sont prêtes. Entre les deux s'élève une pyramide représentant une branche d'olivier brisée, avec en légende :

« Ils voulaient de la paix cimenter l'édifice
Et l'olivier s'est brisé en leurs mains.
Tremblez. Le bras de la justice
Est levé sur leurs assassins. »

Ces urnes sont tenues par quatre militaires et le drap funéraire tenu pas quatre membres des autorités civiles jusqu'à la Plaine où est dressé un autel décoré. L'encens brûle dans deux cassolettes. Un drap noir est étendu sur les arbres qui entourent une enceinte sacrée dans laquelle seules les autorités ont le droit d'entrer. Après un moment de silence, le président de l'administration centrale prononce un discours suivi d'airs lugubres « respirant la vengeance ». Chaque membre des autorités dépose la branche de cyprès ou de saule qu'il tient depuis le début. Le président redit le texte de la première bannière repris en chœur. Hymnes de vengeance, d'invocation de la liberté, et *Le chant du départ* se font entendre avant le retour vers le temple décadaire³⁸.

Le texte, les mots ont une grande place dans toute fête révolutionnaire où l'on dit beaucoup, mais en particulier dans cette circonstance où l'on veut mettre

38. *Ibid.*, procès-verbal du 20 prairial an VII.

l'accent sur un acte inacceptable, l'assassinat. On retrouve l'importance du verbe lors de la glorification de généraux héroïques.

L'autre scène funéraire nationale, le 30 fructidor, concerne précisément un de ces généraux, Joubert. La scène se passe à la maison commune et sur la place de la Liberté. Quatre militaires ont en charge un sarcophage où apparaît : « À Joubert, général en chef de l'armée d'Italie, mort au champ d'honneur, le 28 thermidor en VII ». L'encens brûle. Quatre capitaines tiennent les quatre coins de la draperie du catafalque. Le président de la municipalité dit aux militaires : « Joubert, le brave Joubert, n'est plus. Soldats de la liberté, vous êtes en deuil. Vous allez prendre l'attitude de la douleur. » Et les soldats abaissent les armes. Il dit aux conscrits : « Jeunes guerriers, approchez de ce trophée de gloire et de douleur. Joubert n'est plus. Il fut moissonné dans la fleur de son âge. Aujourd'hui servez la patrie. Comme lui, vous serez immortels. » Une pyramide entourée d'une guirlande de verdure est déposée près du sarcophage. Il s'adresse aux jeunes épouses : « Jeunes épouses, approchez. Joubert n'est plus. Il était bon époux. Répandez des fleurs sur sa tombe. » Enfin, il parle aux enfants : « Aimables enfants, approchez. Il était le soutien de la patrie. Vous en êtes les consolants espoirs. » Les enfants se tiennent par les bras. La musique militaire émet des airs « plaintifs et douloureux ». Un citoyen chante une strophe :

« Qu'a-t-il donc de si terrible
Le trépas d'un guerrier ?
C'est un asile paisible
À l'ombrage d'un laurier
Son ombre à jamais chérie
Triomphe avec les vainqueurs.
On n'a point perdu la vie
Quand on vit dans les cœurs.»

C'est le tour d'un conscrit :

« De ce brave guerrier le sort nous fait envie.
Il est mort, mais il a vaincu.
Le lâche n'a pas connu la vie.
Qui meurt pour le peuple a vécu.
Il était vaillant, nous le sommes.
Guidez-nous contre les tyrans.
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants.»

C'est le tour d'un militaire :

« Entendez ce soldat vainqueur
Mourant d'une noble blessure.
Amis, pourquoi cette douleur ?

Le sang qui coule au champ d'honneur
Du vrai guerrier est la parure.
Mourir pour ma patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'une vie.»

Cette cérémonie des plus civiques se termine par *La Marseillaise*, *Le chant du départ*, et une distribution des prix aux élèves pour leurs «assiduité, républicanisme, et progrès dans les sciences»³⁹.

Pour Le Carlier, député de l'Aisne, il s'agit simplement d'une fête funéraire locale. La pompe est moindre et a uniquement lieu dans la salle décadaire de la mairie éclairée aux flambeaux. Les autorités, la garde nationale, les élèves, et «nombre de citoyens intéressés» s'installent dans la tribune ou les galeries. Au fond de la salle, devant l'autel de la patrie repose le sarcophage avec un transparent «Aux mânes de Le Carlier, républicain austère, ministre incorruptible, législateur vertueux. Il fut l'effroi des intrigants, des fripons, des royalistes.» Après un roulement lugubre de tambours, une strophe est chantée :

«Du haut de la voûte céleste,
Le Carlier, reçois nos pleurs.
Que notre douleur solennelle
T'offre des hymnes et des fleurs.»

Enfin, le commissaire du Directoire fait l'éloge funèbre. «Le sentiment de douleur se communique jusqu'aux larmes. Qu'il est doux pour les républicains d'emporter dans la tombe l'estime, l'amour et les regrets de leurs concitoyens», commente le procès-verbal⁴⁰.

La fête décadaire

Une seule fête décadaire particulière a lieu en l'an VII, le 20 brumaire. Le programme est voulu exemplaire pour «réprimer le désordre» qui règne habituellement, pour donner dignité et majesté. Les autorités quittent la salle décadaire de la maison commune et forment un cortège avec les écoles, la musique, les conscrits, les futurs époux, et des citoyens jusqu'au temple décadaire. Sur une estrade se tiennent les autorités et les futurs époux ; en face, la musique ; les citoyens sont sur des banquettes ; l'armée clôt «l'enceinte». Les élèves montrent leurs capacités, de mémoire, dans le calcul décimal. Les mariages sont célébrés. *La bataille de Jemmapes* est interprétée à l'orgue. La journée se termine par des danses publiques et la possible «lecture, dans la maison commune, des papiers publics qui deviennent de plus en plus intéressants». C'est une cérémonie fondamentalement civique, républicaine⁴¹. On retrouve donc normalement son carac-

39. *Ibid.*, délibération municipale du 28 fructidor an VII.

40. *Ibid.*, procès-verbal du 15 fructidor an VII.

41. Arch. com. Laon, SRL 15, délibération municipale du 17 brumaire an VII.



Dessin républicain. Arch. com. Laon, 1 DI, délibération municipale du 1^{er} vendémiaire an IX.

tère dans les huit fêtes nationales morales et deux funéraires qui ont toutes lieu un décadi.

La plantation d'un arbre de la Liberté

Lors de l'an VII, le 18 floréal – 7 mai –, les «différentes autorités constituées» décident de la plantation d'un arbre de la Liberté, place d'Ardon. C'est le dernier de la Première République, à Laon. Le 25 floréal, l'administration municipale, précédée des élèves, d'une musique militaire qui exécute des airs patriotes, escortée de la garde nationale et de la gendarmerie, est accompagnée d'un groupe d'agriculteurs qui portent sur leurs épaules l'arbre orné de rubans tricolores. Sur la place, les participants forment un cercle. Au milieu, l'arbre est planté sous «les acclamations d'un peuple immense et aux cris sans cesse répétés de *Vive la République*. Le discours habituel se termine par l'invocation à la liberté⁴².

L'arbre de la Liberté, est directement issu de l'arbre de mai du folklore, lié au cycle de la végétation. Mais, alors que l'arbre de mai est souvent un mât temporaire, l'arbre de la Liberté est replanté avec racines pour reprendre : il doit durer comme la Liberté, la République, et pour témoigner de l'œuvre révolutionnaire après la disparition des contemporains⁴³.

42. *Ibid.*, SRL 16, procès-verbal du 25 floréal an VII.

43. M. Ozouf, *op. cit.*, p. 369.

L'adhésion politique n'est pas totale puisque un mois plus tôt, un arbre semblable, récemment planté, a été «dilapidé» à la Plaine, par des «malveillants»⁴⁴.

Les fêtes napoléoniennes

La disparition rapide des fêtes républicaines, de l'an VIII à l'an X

En l'an VIII, seules deux fêtes nationales, uniquement commémoratives sont célébrées, le 1^{er} vendémiaire et le 14 juillet. Toutes les autres fêtes nationales disparaissent dès l'arrivée de Bonaparte. Etonnement, 25 fêtes décadiques sont décrites cette année-là. On note aussi cinq proclamations de victoire militaire.

Avant le coup d'Etat de Brumaire, l'anniversaire de la République connaît le même cérémonial qu'en l'an VII. L'administration départementale arrête un programme presque semblable à celui de l'année précédente. Le matin, concours de courses à pied et à cheval dans la plaine vers Chivy. L'après-midi, le cortège stationne place de la Liberté avant d'aller à la Plaine: certes, le circuit est réduit. Un seul changement se remarque sur les bannières; il est sur celle des citoyens: «Le peuple délibérant est uni contre ses ennemis et pour le maintien de la constitution de l'an III». On ajoute la citation des morts pour la patrie, des militaires blessés, des conscrits, et le serment prêté par tous les fonctionnaires à soutenir la constitution et à s'opposer «au rétablissement en France de la royauté et de toute espèce de tyrannie». A la veille du 18 brumaire, la République n'est pas donc si assurée. D'ailleurs, si on affirme que «quoique le temps ne fût pas très beau, le peuple s'est porté en foule à cette cérémonie intéressante, marquée de gaieté et de patriotisme», un incident survient et «l'ordre faillit être troublé par la mutinerie d'un sergent de la garde nationale qui voulut usurper le commandement du détachement»⁴⁵.

Il faut attendre le 25 messidor⁴⁶ pour retrouver l'unique autre fête nationale. Pour ce jour, ordre est donné de la fermeture des magasins, l'arrêt de tous les travaux publics et de la circulation dans des rues qui doivent être propres⁴⁷. Un premier rassemblement des autorités municipales et des forces armées se fait dans la cour de la maison commune, au son d'une salve d'artillerie et de la musique. À dix heures, un deuxième rassemblement a lieu, avec les autorités départementales à la préfecture définitivement installée dans l'ancienne abbaye Saint-Jean.

44. Arch. com. Laon, SRL 85, rapport du commissaire de police de Laon du 22 germinal an VII.

45. *Ibid.*, SRL 16, procès-verbal du 1^{er} vendémiaire an VIII.

46. Si, de l'an I à l'an VII, l'année commence le 22 septembre, à partir de l'an VIII elle commence le 23 septembre. Donc le 14 juillet correspond au 25 messidor et non au plus au 26. L'an XII commence le 24 septembre.

47. Arch. com. Laon, 1 D1, délibération municipale du 21 messidor an VIII. Les rues citées concernent l'axe Champ-de-Mars - la Plaine: place de la Liberté (du Bourg), rues Jean, Martin, Neuve (13 octobre), du Blocq (Serurier), de la Plaine (du Cloître et Saint-Pierre-au-Marché), Châtelaine.

Fêtes célébrées en l'an VIII (23 septembre 1799 - 22 septembre 1800)		
1 ^{er} vendémiaire	(23 septembre 1799)	Fête de la fondation de la République
2 vendémiaire	(24 septembre)	Victoire en Hollande
8 vendémiaire	(30 septembre)	Victoire de Zürich
15 vendémiaire	(7 octobre)	Victoire contre la Russie
19 vendémiaire	(11 octobre)	Victoire en Egypte, en Hollande, en Suisse
23 vendémiaire	(15 octobre)	Victoire en Hollande, retour de Bonaparte
20, 30 brumaire	(11, 21 novembre)	Fêtes décadaires
10, 20 frimaire	(1 ^{er} , 11 décembre)	Fêtes décadaires
25 frimaire	(16 décembre)	Réception de la constitution de l'an VIII
30 frimaire	(21 décembre)	Fête décadaire
10, 20, 30 nivôse	(31 décembre 1799), 10, 20, 30 janvier 1800	Fêtes décadaires
10 pluviôse	(30 janvier)	Fête décadaire
20 pluviôse	(9 février)	Fête décadaire, serment de fidélité
30 pluviôse	(19 février)	Fête décadaire
10 ventôse	(1 ^{er} mars)	Fête décadaire, éloge de Washington
20 ventôse	(11 mars), 10, 20, 30 germinal (31 mars, 10, 20 avril)	Fêtes décadaires
20, 30 floréal 10, 20, 30 prairial 10, 20, 30 messidor	(10, 20 mai), (30 mai, 9, 19 juin), (29 juin, 9 juillet, 19 juillet)	Fêtes décadaires
25 messidor		Fête du 14 Juillet

Après une station devant l'arbre de la Liberté, place de la Liberté, canons en tête, tous se rendent au Champ-de-Mars. Sur un tertre est élevée «une bastille dont l'extérieur annonçait toute l'horreur d'une prison». Le canon dirigé vers elle coupe la chaîne du pont-levis qui tombe avec fracas. Les vétérans montent à l'assaut baïonnettes en avant, achèvent la destruction. Le plus méritant, désigné par ses camarades, plante un drapeau tricolore sur les ruines. Le préfet, au bas du fort, lui remet une médaille gravée; d'un côté, un trophée d'armes a en exergue «Le département de l'Aisne aux défenseurs de la patrie»; de l'autre côté, on lit: «Commémoration du 14 Juillet, an VIII de la République». Pendant l'accordade, on entend des airs et chants patriotiques. Le préfet pose la première pierre d'une colonne départementale et prononce l'éloge «remplie de sensibilité aux braves sacrifiés pour la patrie». La mise en scène est encore digne des plus grands élans républicains. L'Etat, par son nouveau représentant, est largement partie prenante. Le cortège se rend à la Plaine où il y a, au nord un arc de triomphe, et au sud l'autel de la Concorde. Le préfet intervient pour déplorer «les malheurs qu'entraînent les commencements d'une révolution» et mettre en évidence «que le gouvernement actuel est seul capable d'en fermer la plaie». Les couplets patriotiques, une salve d'artillerie terminent une scène «embellie par la présence de 4000 citoyens». À cinq heures, l'artillerie ouvre les danses publiques qui connaissent une «affluence considérable» et cependant une «grande décence».

À neuf heures, elles sont interrompues par deux coups de canon. Un nouveau cortège se forme de la maison commune à la préfecture et rejoint la Plaine où le préfet allume un feu d'artifice sous les applaudissements. Puis trois coups de canon toujours annoncent l'illumination grâce à « 1 200 feux de toutes les couleurs ». C'est « l'allégresse universelle »⁴⁸.

En cet an VIII, les fêtes décadaires sont presque toutes relatées. Le programme est fixe. L'administration municipale avec la garde nationale se réunit dans le temple décadaire. Le peuple prend place dans les « galeries et banquettes ». On chante *Veillons au salut de l'empire*. Est faite une lecture civique des lois, décrets,... actes d'état-civil de la décade. Parfois un élève lit un texte d'histoire, comme un passage du *Paradis perdu* de Milton⁴⁹, ou un extrait d'une *Histoire de la république ancienne* « propre à entretenir l'ardeur guerrière et à réveiller les cœurs qui fondent et conservent la République »⁵⁰. Des chants patriotes et des cris de *Vive la République* terminent un discours républicain dont l'exhortation à la défense de la patrie « électrise le courage des jeunes conscrits partant le lendemain »⁵¹, ou qui vante Georges Washington⁵². Souvent, les danses publiques suivent.

Mais au cours de ces fêtes instituées par la République, l'accent est mis sur le Premier Consul. Dès le 20 brumaire, la lecture civique reprend *La proclamation de Bonaparte aux soldats* et les cris mêlent gloire de la République et gloire à Bonaparte, le sauveur: *Vive la République, Vive la liberté, Vive Bonaparte, La patrie est sauvée*. Le décadai suivant, on lit l'adresse du ministre de la police sur « les événements de cette journée mémorable », le 18 Brumaire bien sûr. Le 20 du mois suivant, le discours du substitut du commissaire près des tribunaux développe les causes des 18-19 Brumaire « et les heureux résultats que promettent ces événements mémorables ». Le 30 du mois, il présente « la République sous les diverses constitutions et promet les plus heureux résultats de la nouvelle » sous les cris de *Vive la République, Vive Bonaparte*. Lors de l'éloge à Washington, le président suspend un crêpe au drapeau de la garde nationale « sur l'ordre du Premier Consul »⁵³. Quelques jours auparavant, le 25, l'administration départementale demande de proclamer dans l'instant la constitution de l'An VIII avec « le plus grand éclat » car le peuple attend avec impatience cette charte qui « doit assurer à jamais le bonheur » ; c'est aussitôt réalisé sur des airs « de liberté » ; artillerie, danses et illuminations s'imposent⁵⁴. Le 20 pluviose, les troupes prêtent le serment de fidélité à la constitution alors qu'un artiste interprète à l'orgue *La bataille de Jemmapes et Le 10 août*⁵⁵.

48. Arch. com. Laon, 1 D1, procès-verbal du 25 messidor an VIII.

49. *Ibid.*, procès-verbal de la fête décadaire du 20 ventôse an VIII.

50. *Ibid.*, procès-verbal de la fête décadaire du 10 frimaire an VIII.

51. *Ibid.*, procès-verbal de la fête décadaire du 20 pluviose an VIII.

52. *Ibid.*, procès-verbal de la fête décadaire du 10 ventôses an VIII.

53. *Ibid.*, procès-verbaux des fêtes décadaires des 20 et 30 brumaire, 20 et 30 frimaire, 10 ventôse an VIII.

54. *Ibid.*, procès-verbal du 25 frimaire an VIII.

55. *Ibid.*, délibération municipale du 15 pluviose an VIII.

Fêtes célébrées en l'an IX (23 septembre 1800 - 22 septembre 1801)	
1 ^{er} vendémiaire (23 septembre 1800)	Fête de la fondation de la République
13 nivôse (3 janvier 1801)	Victoire de l'armée du Rhin
26 pluviôse (15 février)	Proclamation de la paix de Lunéville
7 germinal (28 mars)	Fête de la paix
25 messidor	Fête du 14 juillet

Fêtes célébrées en l'an X (23 septembre 1801 - 22 septembre 1802)	
1 ^{er} vendémiaire (23 septembre)	Fête de la fondation de la République
12 vendémiaire (4 octobre)	Proclamation des préliminaires de paix
18 brumaire (9 novembre)	Fête du 18 brumaire
1 ^{er} nivôse (22 décembre 1801)	Fête décadaire
10 germinal (31 mars 1802)	Publication de la paix avec l'Angleterre
12 floréal (2 mai)	Proclamation de l'autorisation des cultes
19 floréal (9 mai)	Installation de l'évêque
29 prairial (18 juin)	Funérailles du maire de Laon, de Sars
25 messidor	Fête du 14 juillet
27 thermidor (15 août)	Publication du consulat à vie de Bonaparte

Fêtes célébrées en l'an XI (23 septembre 1802 - 23 septembre 1803)	
1 ^{er} vendémiaire (23 septembre)	Fête de la fondation de la République annoncée Pas de procès-verbal
27 thermidor (15 août)	Fête anniversaire de Bonaparte

Les publications des victoires nationales montrent la même captation par Bonaparte. En vendémiaire, aux annonces des réussites militaires en Hollande et en Suisse se mêlent des nouvelles de la campagne d'Egypte et de l'armée d'orient, que « la malveillance s'efforçait de regarder comme détruite ». Bonaparte « ce héros » est vainqueur à Aboukir. Pour son retour, il a droit à des grosses lettres majuscules dans le registre des délibérations municipales⁵⁶.

En l'an IX, les fêtes décadaires ne donnent plus lieu à procès-verbal⁵⁷, alors que les deux fêtes nationales républicaines vivent leurs derniers moments en l'an X (1801-1802) : en l'an XI, le « 14 juillet » disparaît et le 1^{er} vendémiaire est préparé, mais non fêté.

Pour le 1^{er} Vendémiaire en IX, la municipalité prépare un programme habituel. Elle adopte des formules déjà employées :

56. *Ibid.*, délibérations municipales des 2, 8, 15, 19, 23 vendémiaire an VIII.

57. *Ibid.*, délibération municipale du 1^{er} nivôse an X. Pour en réduire le coût, il est décidé qu'il n'y ait plus qu'un seul tambour pour la fête décadaire car elle ne dure qu'une heure. Le décadi donne donc toujours lieu à une cérémonie.

« Considérant que l'époque la plus célèbre de la Révolution est celle où la République fut proclamée et qu'il est du devoir de donner à cette fête la pompe et le caractère majestueux qui lui convient. »

Le cortège se constitue de la même façon, à la maison communale en premier temps, et à « l'abbaye Saint-Jean », nouvelle préfecture, en deuxième temps. Le circuit est le même, excepté la station au Champ-de-Mars. Le Consulat insiste sur la sécurité : on ordonne de fermer les magasins, d'arrêter toute circulation, d'enlever les « boues » dans les rues empruntées ; des agents de police veillent. Et les citoyens sont « invités à participer [...] , à illuminer leur maison »⁵⁸. Sauf que, le 1^{er} vendémiaire, il pleut. Tout se passe donc à la mairie. Dans la salle décadaire, le préfet rappelle bien que c'est un jour à jamais mémorable dans la fondation de la République, mais pas n'importe laquelle. « Il esquissa les malheurs auxquels la France a été en proie sous le règne de l'anarchie et électrisa tous les coeurs dans l'espoir d'avoir bientôt la paix [...] qui couronnera les œuvres sublimes du gouvernement actuel ». La fête de la République sert la gloire du Premier Consul, qui clôture la Révolution, avec la promesse de la paix tant souhaitée. Pour avoir la paix, il faut vaincre : le préfet proclame la liste des départements, comme l'Aisne, qui ont mérité de la patrie en envoyant le plus de jeunes gens aux armées. La « foule immense de citoyens » crie *Vive la République*. Des couplets patriotiques, des morceaux de musique « très bien exécutés » et « le bruit du canon qui ne cesse de se faire entendre » orchestrent le final. Comme le mauvais temps continue, les danses se déroulent dans la salle décadaire de la maison commune illuminée autant que le temps le permet. Ordre, décence et gaieté règnent⁵⁹.

La description du « 14 Juillet » de la même année est plus brève. Les mesures d'ordre sont réaffirmées et même accentuées : les fusées et les coups de fusil sont aussi interdits⁶⁰. Le folklore commence son déclin. Le cortège partant de la préfecture sillonne les rues du Plateau, mais en allant d'abord vers l'est, sans s'arrêter à la Plaine, puis vers l'ouest, sans atteindre le Champ-de-Mars. La place de la Liberté est privilégiée, avec l'autel de la patrie orné d'un buste du Premier Consul. Alors qu'il pleut « avec force », rapporte le registre municipal, et qu'il faut se replier dans la salle décadaire, « la foule immense de citoyens dont la ville est remplie » crie *Vive la République*, *Vive Bonaparte* après les discours et lectures faits par le préfet. Sans doute le temps s'est-il amélioré, puisque les danses ont lieu à la Plaine et qu'à neuf heures un feu d'artifice est tiré. Malheureusement, – suite à la pluie ? – un drame, dû à l'imprévoyance d'un artificier, a touché plusieurs familles et a jeté la consternation⁶¹.

Ainsi, dès la première année du Consulat, les deux fêtes républicaines se réduisent, même si le temps est invoqué comme cause. En outre, la personnalisati-

58. *Ibid.*, délibération du 4^e jour complémentaire de l'an VIII.

59. *Ibid.*, procès-verbal du 1^{er} vendémiaire en IX.

60. *Ibid.*, délibération municipale du 22 messidor an IX.

61. *Ibid.*, procès-verbal du 25 messidor an IX.

tion du régime se dessine. Les armées du Rhin emmenées par Moreau sont vainqueurs des Autrichiens, en Bavière, à Hohenlinden, en décembre 1800 ; ils demandent l'armistice ; pendant ce temps, Bonaparte mène la campagne en Italie, et la bataille de Marengo est plus délicate, moins décisive ; pourtant, la proclamation publique de la victoire, à Laon, se fait aux cris de *Vive Bonaparte*⁶². La paix est effective, signée avec l'Autriche, à Lunéville, le 26 pluviôse (15 février 1801). Alors les « cloches de la ville et des faubourgs », si longtemps tues, sonnent soir et matin ; le canon résonne ; la musique aussi ; la municipalité illumine ; un cortège parcourt les rues ; le secrétaire municipal lit la nouvelle sur les places publiques sous les cris de *Vive la République, Vive Bonaparte*⁶³. Le consul insiste : la publication ne suffit pas, il demande une manifestation plus importante pour célébrer l'événement, conçu important, de soulagement, pour tous. Elle a lieu le 10 germinal (31 mars 1801). Pour la circonstance, le cortège, avec le maire à cheval, sillonne toutes les rues où l'ordre règne⁶⁴. Les citoyens sont « invités » à illuminer les maisons. Les danses ont lieu à la Plaine à partir de quatre heures et à partir de dix heures à la mairie⁶⁵.

Pour ce qui est du dernier « 14 juillet », le 25 messidor an X, il semble sans ampleur, sans enthousiasme. L'adjoint au maire préside. Ce n'est qu'un « très faible détachement » de la garde nationale « malgré la proclamation et l'invitation faites à tous les citoyens qui la composent » qui rejoint, avec tout de même la musique et les tambours, la Plaine. Lecture est faite de la proclamation des consuls. Les cris répétés de *Vive la République, Vive Bonaparte* suivent. Puis l'adjoint reçoit le serment de fidélité à la constitution de l'an VIII du nouveau commandant de la garde nationale, élu la veille comme de coutume. Injonction est faite aux gardes présents de le reconnaître pour chef de bataillon et de lui obéir « pour la sûreté des personnes, la garantie des propriétés, la survie de la république ». Mais « on n'a pu demander leur promesse » aux nombreux absents ! Cérémonie modeste, limitée au serment d'une garde nationale réduite, sans doute « divisée ». Cela n'empêche pas de signaler que les danses regroupent « un nombre considérable de citoyens »⁶⁶.

Quant à l'anniversaire du premier jour de la République en l'an X, un cortège est prévu à 11 heures. Il doit parcourir les rues vers l'est sans s'arrêter à la Plaine, puis vers l'ouest sans s'arrêter au Champ-de-Mars⁶⁷. Mais, le jour même, la pluie l'interdit. Toutefois, à 3 heures, le temps est beau et chacun s'empresse pour aller danser⁶⁸.

62. *Ibid.*, délibération municipale du 13 nivôse an IX (3 janvier 1801).

63. *Ibid.*, délibération municipale du 15 pluviôse an IX.

64. La publication de la paix se fait lors de huit stations : place de la Liberté, place Saint-Julien, rue de l'Ancien-Collège (rue Devisme), place Mayeur (rue de la Congrégation), place de la Comédie (ou Placette à l'entrée de la rue Sérurier), place du Marché-aux-Herbes, rue des Bergers (extrémité de la rue Vinchon proche de la la Plaine) , place de l'Egalité (rue Signier).

65. Arch. com. Laon, 1 D1, délibération municipale du 7 germinal an IX.

66. *Ibid.*, procès-verbal du 25 messidor an X.

67. *Ibid.*, délibération municipale du 4 complémentaire an IX.

68. *Ibid.*, procès-verbal du 1^{er} vendémiaire an X.



Dessin pour l'enterrement de Sars. Arch. com. Laon, I D1, délibération municipale du 29 prairial an X.

En l'an XI, cet anniversaire de la République doit «être consacré aux plaisirs, donc aux danses publiques, gratuites, à la Plaine. C'est la dernière mention du 1^{er} vendémiaire. Aucune manifestation civique n'est annoncée⁶⁹, ni réalisée⁷⁰.

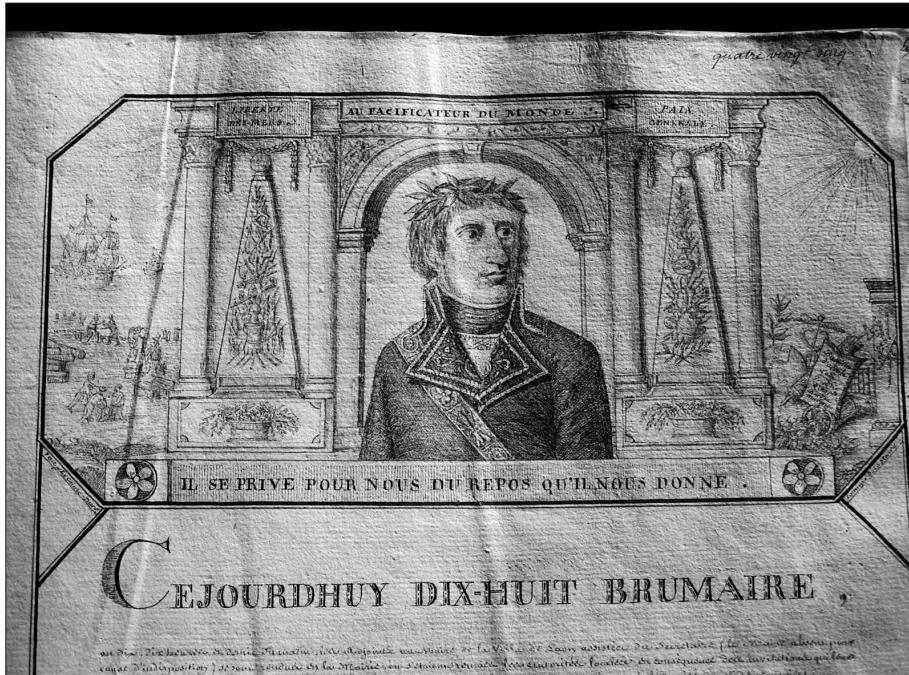
Toutes les autres manifestations sont à la gloire de Bonaparte. Si l'on excepte l'inhumation solennelle, le 29 prairial (18 juin 1802), du maire de Laon de Sars, qui, accompagné par la municipalité, le préfet, le clergé, est porté par des militaires de son domicile à l'église Notre-Dame (ex-cathédrale), puis au cimetière au son du canon⁷¹, les fêtes sont dépendantes de l'action de Bonaparte, en particulier de la paix réalisée avec l'Angleterre. Le 12 vendémiaire an X, le préfet donne ordre d'annoncer la signature à Londres le 9 des préliminaires de paix, cet «événement important pour le bonheur des Français». Les cloches s'ébranlent pour la première fois depuis longtemps. C'est un cortège habituel qui proclame sur les places publiques «cette heureuse nouvelle». Les citoyens viennent en foule jusqu'à la maison commune, ne peuvent «contenir leur joie et leur contentement, [...] leur allégresse. Vive la République, Vive Bonaparte⁷². La joie est certaine. Bonaparte est auréolé, et pourtant la publication de la paix, quelques

69. *Ibid.*, délibération municipale du 5^e jour complémentaire de l'an X.

70. *Ibid.*, pas de procès-verbal le 1^{er} vendémiaire an XI.

71. *Ibid.*, procès-verbal du 29 prairial an X.

72. *Ibid.*, procès-verbal du 12 vendémiaire an X.



Dessin à la gloire de Bonaparte : « Au pacificateur du monde », « Il se prive pour nous du repos qu'il nous donne ».
Arch. com. Laon, 1 DI, délibération municipale du 18 brumaire an X.

mois plus tard, en germinal, ne génère qu'une fête limitée même si les vivas sont « répétés à l'infini »⁷³.

Les fêtes consulaires révèlent très bien la personnalisation croissante du pouvoir : en particulier celle du 18 brumaire an X, annoncée la veille par le canon. Un cortège municipal, avec les dragons du 16^e régiment, se rend à la préfecture, puis à la « ci-devant cathédrale » où est placé dans la nef un autel de la patrie décoré du buste de Bonaparte et dédié « Au pacificateur de l'Europe ». La musique interprète des airs symphoniques, les trompettes des fanfares, et l'orgue résonne de *La bataille de Marengo*. Un roulement de caisse établit le silence et permet le discours du secrétaire général de la préfecture qui retrace « les faits ayant amené à cette paix glorieuse dont nous allons jouir ». Il couronne de laurier le buste sous les cris de *Vive la République, Vive Bonaparte*. Le secrétaire municipal chargé du procès-verbal montre sa foi envers le général, car il n'hésite pas à dessiner une allégorie « au pacificateur du monde qui se prive pour nous du repos qu'il nous donne ». La population aussi, semble-t-il est acquise à Bonaparte, car pendant les danses « les rues sont remplies comme à la plus belle saison »⁷⁴.

73. *Ibid.*, procès-verbal du 7 germinal an X.

74. *Ibid.*, procès-verbal du 18 brumaire an X.

L'autre action de Bonaparte favorable à sa popularité est la signature du concordat et ses conséquences. Le 12 floréal an X, le maire proclame solennellement la liberté des cultes à la mairie et à la cathédrale, où il « réinstalle les ecclésiastiques qui ont été absents longtemps et que l'on voit avec le plus grand plaisir rentrer dans leur patrie ». On chante vêpres et *Te Deum*, le canon tire, pour cette « majestueuse cérémonie ». Puisse ce « spectacle attendrissant faire oublier toutes les dissensions et les malheurs et donner un nouvel élan à cette fête religieuse qui a réuni tant de chrétiens qui n'aspiraient qu'à cet heureux moment ». La concorde religieuse autorise la « prière pour la République et pour le gouvernement »⁷⁵. La religion pénètre à nouveau la fête.

Lorsque Bonaparte devient consul à vie, la publication du sénatus-consulte génère les festivités. Les autorités administratives, judiciaires et militaires se réunissent dans la cour de la mairie. Le secrétaire de mairie prononce un discours « intéressant sur cet événement ». Notre-Dame résonne d'un *Te Deum* alors que l'artillerie tonne. Un « nombre considérable de citoyens » assistent aux danses publiques dans la Plaine illuminée⁷⁶.

L'épisode de thermidor an XI suscite l'impression d'une adulation de la population, plus sûrement des « autorités », envers Bonaparte. Le Premier Consul a prévu de passer à Laon le 23 thermidor. On se prépare à célébrer « cet heureux événement » aussi désiré qu'inattendu avec « pompe ». La municipalité ne veut « négliger aucun moyen » pour rendre les honneurs au chef du gouvernement, « le héros de la France ». Elle s'autorise à faire toutes les dépenses nécessaires et vote une contribution de 6 000 Francs pour mener la lutte contre « la perfide Angleterre ». Il faut susciter l'allégresse publique. Le maire s'adresse aux citoyens :

« L'arrivée du Premier Consul est une faveur particulière. [...] Quel est le citoyen qui ne soit jaloux de lui rendre le tribut de son hommage, de son amour, de sa reconnaissance. Livrez-vous à la joie pères, mères, enfants, vous verrez votre Libérateur, le Restaurateur de la Religion de nos Pères. Celui qui vous a donné le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, la sûreté de vos personnes et de vos propriétés ».

La ville doit être pavooisée. En prévision d'un afflux de population extérieure, on s'inquiète de l'approvisionnement en farines, de la sécurité à tel point que l'arbre de la Liberté place de la Liberté, centre des fêtes révolutionnaires, est abattu car mort et « il est à craindre [...] » qu'il ne « vienne à tomber et n'occasionne quelque accident »⁷⁷. On ne plante plus, on déplante : tout un symbole ! Mais Bonaparte préfère Soissons !... Qu'à cela ne tienne, le conseil décide de fêter l'anniversaire du Premier Consul, la ratification du concordat et le consulat à vie. Bien sûr, cela a lieu le 27, soit le 15 août. Un office religieux, un *Te*

75. *Ibid.*, procès-verbal du 12 floréal an X.

76. *Ibid.*, procès-verbal du 27 thermidor an X.

77. Arch. com. Laon, 1 D2, délibération municipale du 27 thermidor an XI.

Deum, se déroule à la cathédrale où un ministre des cultes discourt et bénit les autorités. Place ensuite aux jeux et fêtes publiques. Des «faiseurs de tours», payés par la mairie, amusent le peuple pendant deux heures dans les fossés de la Plaine car «cet endroit par son emplacement en amphithéâtre forme une perspective agréable». Pendant les danses, des «fontaines de vin jaillissent avec une ample distribution de gâteaux. Le soir, toujours sur la Plaine, deux arcs de triomphe sont illuminés; un, au nord, avec un transparent *Vive Bonaparte Est quoque sumnis amor*, et, au sud, un autre avec *Ton ictus ton triumphi*. Les cris et les lumières des édifices publics, des maisons sont pleins de *Vive Bonaparte*.⁷⁸ Les Laonnois d'eux-mêmes favorisent l'évolution de la fête. Du culte des idées au culte d'un homme.

Les fêtes-culte du chef de l'Etat

À partir de ce moment, août 1803, toutes les fêtes concernent le chef de l'Etat, données sur son ordre. Le décret impérial du 19 février 1806, qui fait immédiatement suite à l'abrogation du calendrier républicain, impose la célébration de son anniversaire. La circulaire préfectorale du 8 août le rappelle à la municipalité qui semblait l'avoir oublié les deux années précédentes. Le souvenir du rétablissement du culte y est associé, en référence au jour de l'Assomption et sans doute pour cacher le culte personnel. Le commentaire du préfet montre que les procès-verbaux ne font – et n'ont fait – que reprendre la phraséologie officielle et font douter de la spontanéité peut-être des autorités locales et encore plus de la population. Elle spécifie que :

«Ce jour doit être célébré avec allégresse au milieu des transports d'admiration qui éclatent de toutes parts pour Sa Majesté l'Empereur. Qu'une des époques les plus glorieuses est celle où la religion de nos pères longtemps persécutée a vu relever ses autels. Qu'aux actions de grâce à rendre à l'Etre suprême pour un bienfait aussi éclatant doivent succéder des divertissements honnêtes où chacun puisse manifester sa joie.»

Un arrêt stipule le déroulement de la fête⁷⁹. Le cortège encadré par la garde départementale se rend, à trois heures, de la préfecture à la cathédrale où résonne le *Te Deum* pendant que le canon tire. Les danses, les jeux et spectacles – bateleurs, animaux étrangers – commencent à six heures à la Plaine. À huit heures, une dernière salve indique que c'est le moment des illuminations pour montrer son amour pour le souverain. L'aigle couronné et les attributs impériaux apparaissent sur «un très beau transparent» à la mairie. On entend les cris répétés de *Vive l'Empereur, Vive le sauveur de la France*⁸⁰.

78. *Ibid.*, procès-verbal du 27 thermidor an XI.

79. Arch. com. Laon, 1 D3, délibération municipale du 3 août 1806.

80. *Ibid.*, procès-verbal du 15 août 1806.

Fête célébrée en l'an XII (24 septembre 1803 - 22 septembre 1804)		
28 prairial	(17 juin 1804)	Fête de l'avènement de l'Empire

Fêtes célébrées en l'an XIII (23 septembre 1804 - 22 septembre 1805)		
11 frimaire	(2 décembre 1804)	Fête du couronnement de Napoléon 1 ^{er}
3 prairial	(23 mai 1805)	Fête de Napoléon 1 ^{er} roi d'Italie

Fêtes célébrées en l'an XIV - 1806 (23 septembre 1805 - 31 décembre 1806)		
3 brumaire	(25 octobre 1805)	Proclamation de la victoire d'Ulm
1er nivôse	(22 décembre 1805)	Fête de la victoire d'Austerlitz
15 août 1806		Fête de l'anniversaire de Napoléon 1 ^{er}

Fêtes célébrées en 1807		
20 juin		Proclamation de la prise de Dantzig
26 juillet		Proclamation de la paix de Tilsitt
15 août		Fête de l'anniversaire de Napoléon 1 ^{er}
5 décembre		Fête du couronnement de Napoléon 1 ^{er}

Fête célébrée en 1808		
15 août		Fête pour l'anniversaire de Napoléon 1 ^{er}

Fêtes célébrées en 1809		
15 août		Fête de l'anniversaire de Napoléon 1 ^{er}
3 décembre		Fête du couronnement et d'Austerlitz

Fêtes célébrées en 1810		
23 avril		Fête du mariage de Napoléon 1 ^{er}
15 août		Fête de l'anniversaire de Napoléon 1 ^{er}
2 décembre		Fête du couronnement de Napoléon 1 ^{er}

Fête célébrée en 1811		
9 juin		Fête de la naissance du roi de Rome

L'année suivante, le maire Flavigny pense que le 15 août est l'occasion de manifester son enthousiasme pour «les triomphes de notre invincible monarque»⁸¹. Le procès-verbal s'étend sur les divertissements. Pendant les danses, sur la Plaine, «des fontaines de vin procurent les rafraîchissements» dus à la générosité de «Monsieur Laurent, juge à la cour de justice criminelle». – Les notables adhèrent au nouveau régime. – Les illuminations méritent une longue description. Celles de la mairie offrent «le plus charmant coup d'œil». Au milieu de la cour, un péristyle d'ordre ionique forme un demi-cercle de 16 m de diamètre.

81. Arch. com. Laon, 1 D4, délibération municipale du 13 août 1807.

tre. Dans le centre, est le temple de la Victoire d'ordre corinthien surmonté de trophées de guerre et des armes de l'Empire. Dans le fond, une allégorie montre le buste de Napoléon 1^{er} porté par un génie, avec Minerve d'un côté, Mercure de l'autre, la Renommée au-dessus annonçant les exploits du monarque-héros. Entre chaque colonne se trouvent les armes des différents pays formant la Confédération du Rhin. «Des milliers de lampions et une infinité de verres entrelacés de guirlandes offrent le spectacle le plus agréable. [...] Une foule immense de citoyens est attirée par la beauté du spectacle. Ils applaudissent, acclament. Il n'y a pas de trouble car «la gravité et la satisfaction» marquent «la figure de chacun». «La beauté du temps et la fraîcheur de l'air» prolongent les divertissements. Le lendemain, les danses reprennent dans la cour de la préfecture et les maisons s'éclairent car les citoyens s'empressent de traduire le «bonheur dont on est redevable au héros pacificateur». Cela se déroule toujours «dans la gaieté la plus franche et le plus grand ordre.»⁸² Tout cela coûte 1963 francs sur les 2 600 francs consacrés aux fêtes publiques dans l'année. À comparer aux 56 000 francs de recettes annuelles que compte la ville ! Le vingt-huitième. Mais «une économie parcimonieuse aurait été blâmable»⁸³.

En 1808, les mêmes instructions entraînent un *Te Deum* suivi de danses et de jeux, en particulier d'adresse au mât de cocagne. Les illuminations sont «superbes». Toutes les classes de citoyens ne cessent de manifester leur joie pour le héros à la tête du gouvernement par les cris de *Vive l'Empereur, Vive le grand Napoléon*⁸⁴. Coût : 407,95 francs. L'année suivante, on choisit «le jeu de bague sur de chevaux tournants»⁸⁵ pour distraire la population et des oies doivent récompenser l'adresse des concurrents. Mais, si le *Te Deum* est chanté, le mauvais temps fait remettre les divertissements ; des citoyens, «pénétrés des mesures employées par le gouvernement pour le salut public contre ses ennemis éternels», demandent que la dépense soit employée au secours des concitoyens «désignés pour le contingent de cette commune». Les applaudissements et les cris de *Vive l'Empereur, Haine à l'Angleterre* se font entendre⁸⁶. En 1810, à la cathédrale, avant le *Te Deum*, le curé prononce un discours sur les circonstances heureuses qui ont placé sur le trône l'Empereur et ont permis «le rétablissement du culte». Danses, jeu de bague, illuminations attirent toujours les citoyens. L'air retentit de *Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice*⁸⁷. Mais le coût de la fête se rétracte encore : 206 francs ! Progressivement, la fête se réduit, on économise. Est-ce la même soumission ? Y a-t-il encore, fondamentalement, admiration ?

82. *Ibid.*, procès-verbal des 15 et 16 août 1807.

83. *Ibid.*, délibération municipale du 25 septembre 1807.

84. *Ibid.*, délibération municipale du 11 août et procès-verbal du 15 août 1808.

85. Jeu de bague : machine à pivot, où sont adaptés ordinairement des chevaux de bois, sur lesquels montent les joueurs qui cherchent à enlever la bague (Paul-Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, Monte-Carlo, Éditions du Cap, 1968, p. 415).

86. Arch. com. Laon, 1 D4, délibération municipale du 14 août et procès-verbal du 15 août 1809.

87. *Ibid.*, délibération municipale du 11 août et procès-verbal du 15 août 1810.

La même impression ressort des fêtes militaires. Déjà en octobre 1805, la pluie limite l'annonce publique dans la ville de la victoire d'Ulm. On ne peut faire aller les chevaux dans la boue. Le préfet est averti mais il est assuré par la municipalité des applaudissements des habitants «à la gloire de notre invincible monarque» et des vœux pour «la conservation de jours aussi précieux qu'il ne craint pas d'exposer pour le bonheur de son peuple»⁸⁸. Deux mois plus tard, le 12 décembre, sur ordre préfectoral, les adjoints et le secrétaire municipal se joignent aux agents de police, à la gendarmerie impériale pour la proclamation de la victoire d'Austerlitz. «Des événements aussi prodigieux, la rapidité des triomphes» génèrent de vifs applaudissements, les cris de *Vive l'Empereur* et les vœux «de la prolongation de la précieuse existence d'un héros auquel est due tant de gloire»⁸⁹. Napoléon impose une fête en l'honneur de sa victoire ; en conséquence, un *Te Deum* est chanté le 21. La municipalité affirme que «la gloire immortelle que se sont acquises nos armées» mérite des réjouissances publiques. Pourtant, considérant la saison, elle estime qu'il est préférable d'accorder 700 francs de bienfaisance «en distribuant du pain et du bois à la classe intéressante des indigents, vieillards, infirmes qui au moyen de ces secours participeront à la joie publique». Des bons de pain et de fagots sont distribués aux curés⁹⁰. Pour la prise de Dantzig en 1807, «la nouvelle gloire de nos armées», la municipalité établit un programme selon la décision des autorités supérieures, mais aucune manifestation n'est relatée⁹¹. Plus aucune victoire n'est retenue par la suite.

La paix de Tilsitt, en juillet 1807, est la dernière occasion diplomatico-militaire d'une publication en pompe sur les différentes places, d'une affirmation des acclamations populaires *Vive l'Empereur*, *Vive notre auguste souverain*, *Vive le pacificateur de l'Europe*. Les danses et les illuminations sont alors encore de mises pour des citoyens qui «s'entretiennent sur les merveilles de notre invincible empereur»⁹².

Les changements dans la vie de Bonaparte sont les autres occasions festives. D'abord, l'avènement de l'Empire lors de la promulgation de la constitution de l'an XII par le sénatus-consulte du 28 floréal donne lieu à une cérémonie officielle, habituelle, religieuse avec *Veni Creator* et *Te Deum* «pour cet auguste chef qui ne travaille que pour l'amour de tous les Français». Les citoyens sont invités à danser et à illuminer leurs maisons. Il est étrange que le maire «espère qu'ils s'empresseront à répondre à cette invitation», avant d'affirmer que «chacun s'emprise de témoigner sa joie pour cet heureux événement et que beaucoup de maisons sont ornées de *Vive Bonaparte*»⁹³. Le couronnement, le 2 décembre 1804, est marqué par une originalité voulue par l'Empereur, le mariage d'une fille pauvre, de bonne conduite, choisie par la ville, acceptée par le préfet et dotée de

88. Arch. com. Laon, 1 D3, délibération municipale du 3 brumaire an XIV.

89. *Ibid.*, procès-verbal du 22 frimaire an XIV.

90. *Ibid.*, délibération municipale du 1^{er} nivôse an XIV.

91. *Ibid.*, délibération municipale du 20, sans procès-verbal le 21 juin 1807.

92. *Ibid.*, procès-verbal du 26 juillet 1807.

93. Arch. com. Laon, 1 D2, délibération municipale du 27, procès-verbal du 28 prairial an XII.

600 francs. En mairie, en présence des autorités, on procède à la lecture du contrat de mariage et à la célébration du mariage civil ; l'épouse au bras du maire et l'époux, blessé de guerre, conduit par l'adjoint entrent dans l'église où se déroule la bénédiction nuptiale accompagnée de la musique qui interprète des symphonies. Un banquet est offert, puis à six heures, un feu d'artifice est tiré « sur la tour donnant dans la cour » – sans doute la Grosse Tour –. « Un transparent à mouvement cylindrique » porte *Vive Napoléon 1^{er}*, un aigle surmonté d'une couronne, le manteau impérial semé d'abeilles, la croix de la légion d'honneur. S'il y a des danses publiques faites à la mairie dans « l'ordre et la décence », il y a aussi distribution de pain et bois aux indigents⁹⁴.

Quelques mois après le couronnement, en prairial de l'an XIII, Napoléon ajoute le titre de roi d'Italie à son titre impérial. Le préfet décide une fête pour la circonstance avec salves d'artillerie, cortège formé par les autorités et les militaires, messe, danses, illuminations que le froid n'empêche pas :

« Tous se livrent à la joie, affirme le procès-verbal, se disputent la gloire de manifester les témoignages de leur amour et de leur dévouement à notre monarque, s'entre tiennent de ses exploits héroïques, font vœux pour que la couronne impériale reste longtemps sur la tête auguste de notre empereur chéri et se perpétue dans sa famille. »⁹⁵

En 1807, 1809, 1810, Napoléon fait encore commémorer les anniversaires du couronnement et d'Austerlitz par une semblable fête de rosière. C'est toujours la liesse, les vivas pour l'Empereur « sauveur de la patrie », mais on réduit les dépenses : 500 francs de dot et 100 francs, et non plus 200, pour le banquet en 1809, pas de repas en 1810⁹⁶.

Pour marquer « l'intérêt qu'il porte aux compagnons de ses victoires », par décret du 25 mars 1810, Napoléon reprend cette fête traditionnelle de rosière : pour célébrer son mariage avec Marie-Louise, il décide de marier 6000 militaires en retraite ayant fait au moins une campagne le 22 avril. Deux couples se forment à Laon, un sélectionné par la municipalité, un autre par le juge de paix pour le canton. Après les cérémonies officielles, civile et religieuse, pas de banquet mais des divertissements à la Plaine : courses de chevaux, tirs de bague, jeux d'oise, danses, illuminations de « toutes les maisons ». La façade de la mairie est « garnie d'une infinité de lampions et dans le centre d'un transparent décoré des armes de la France et de l'Autriche avec les lettres entrelacées SS MM II. *Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice*⁹⁷.

94. *Ibid.*, délibération municipale du 8 et procès-verbal du 11 frimaire an XIII.

95. Arch. com. Laon, 1 D3, délibération municipale du 1^{er} prairial et procès-verbal du 3 prairial an XIII.

96. Arch. com. Laon, 1 D4, délibération municipale du 5 décembre et procès-verbal du 6 décembre 1807, délibérations des 3 novembre, 1^{er} décembre, et procès-verbal du 3 décembre 1809, délibération du 21 novembre et procès-verbal du 2 décembre 1810.

97. *Ibid.*, délibérations municipales des 2, 14, 20 avril, et procès-verbal du 22 avril 1810.

Précisément en 1811, la famille se perpétue : le roi de Rome naît. Un décret impérial fixe au 9 juin une fête en son honneur, à nouveau une fête de rosière pour marier des militaires réformés. Le conseil municipal montre son attachement à l'Empire en programmant une journée importante au coût élevé de 3 000 francs, en plus des 1 200 francs pour les dits des deux épouses choisies. Le matin, le discours du maire confirme l'allégeance de la ville : «La naissance du précieux enfant est un nouveau bienfait que le ciel vient de donner aux Français en assurant à nos descendants le bonheur dont son auguste père nous fait jouir aujourd'hui.» Le cortège comprend, outre les pompiers, la garde départementale et la gendarmerie, un détachement du train d'artillerie de la garde impériale en station à Laon. L'après-midi, les jeux sont variés : sur la promenade de la porte Germaine, une course à pied dotée de prix en argenterie, et sur la Plaine, deux mâts de cocagne et des tirs de bague et d'oiseaux. «Une population immense» se nourrit «de vin et de comestibles abondants». À la fin du jour, les illuminations font de cet espace un «château de féerie». Sur une banderole à la mairie «un enfant monté sur l'aigle impérial se dirige vers l'immortalité» ; une Minerve suspend une égide au-dessus de l'enfant ; une Victoire présage ses succès futurs. Les maisons portent «des devises ingénieuses». Les tours de Notre-Dame sont illuminées, exceptionnellement. «Une étoile symbole des hautes destinées auxquelles cet enfant est appelé» trône au sommet de la tour «bâtie sous Louis d'Outremer»⁹⁸. Allusion à une ascendance monarchique ? «L'éclat et l'enthousiasme surpassent tout ce que l'on a vu jusqu'alors». Tous manifestent leur amour et leur dévouement pour le souverain⁹⁹.

Tous ? Est-ce si sûr ? Puisque le maire a avoué quelques jours auparavant que dans les dernières fêtes, «il a vu avec peine que beaucoup de ses concitoyens ont montré une insouciance blâmable à ne pas illuminer malgré l'invitation qui leur a été faite». Il attend d'eux dans cette circonstance qu'ils rivalisent de zèle. «Si, malgré cet avertissement, des personnes se refusaient à illuminer, elles s'exposeraient à des suites désagréables». Une constatation et une menace qui montrent que l'enthousiasme n'est pas général ! La forte mortalité due aux guerres continues en est sans doute une cause. Par ce rare aveu, le doute plane sur l'adhésion populaire décrite dans les procès-verbaux municipaux aux phrases convenues, recopiées en partie des décrets ou arrêtés administratifs.

Conclusion

La République a établi un nouveau calendrier, multiplié les allégories et les fêtes au cérémonial précis, chargé de symboles et de chants significatifs. Il lui fallait convertir un peuple imprégné de monarchie, le rendre républicain par une

98. On a attribué longtemps la construction de la Grosse Tour, proche du palais royal, détruite en 1831, au roi carolingien Louis IV d'Outremer. En réalité, elle date de Philippe Auguste.

99. Arch. com. Laon, 1 D4, délibérations municipales des 20 mai et 4 juin 1811, et procès-verbal du 9 juin.

éducation tout à la gloire de la République, afin de pérenniser celle-ci. La diversité des thèmes de ces fêtes valorise les grands moments de l'émergence de la République, institution nouvelle, et tout autant les hommes, le travail, la fraternité. Les quelques personnes héroïsées sont mortes, et mortes pour la défense de la patrie et de la république. Seuls les principes, les idéaux sont mis en avant.

Quand Bonaparte prend le pouvoir, il affirme agir pour la stabilisation du nouveau régime dont il maintient un temps la fiction avec le calendrier. En réalité, il se l'approprie et élimine très vite les bases de l'éducation républicaine. La fête républicaine disparaît en 1802. Toute manifestation festive décidée par lui est mise à son service, orientée vers sa gloire. Les étapes de sa vie civile et militaire, la création de sa dynastie en sont les thèmes. Il n'y a plus de place aux idées, aux principes. Les allégories, les discours disparaissent pour ne plus laisser que les distractions ! Le catholicisme, avec le dimanche et le *Te Deum* employé sous l'Ancien Régime, reprend ses droits.

Dans l'ensemble, les autorités à Laon suivent le pouvoir en place, animent fêtes révolutionnaires comme impériales. On sent parfois leurs hésitations sans plus. Surtout l'enthousiasme populaire toujours affirmé n'est pas du tout certain, ni sous la République, ni sous l'Empire après un Consulat sans doute apprécié.

Claude CAREME